

Ministère du Travail—Loi

encore un député qui voudrait prendre la parole, alors que le NPD, pour sa part, en aurait deux.

Nous avons discuté de la chose avec les leaders parlementaires et des députés des différents partis à la Chambre et je crois que, monsieur le Président, vous constaterez que la motion suivante obtient le consentement unanime.

Que la Chambre siège au-delà de 18 heures aux fins de parachever l'examen à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-8, quitte à suspendre ses travaux jusqu'à la convocation de la présidence afin d'attendre certains messages du Sénat concernant la Sanction royale à donner au projet de loi C-14.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je puis confirmer que cette motion est le fruit des consultations entre les différents partis. Je suis d'accord pour que la Chambre entende la motion et l'accepte. Quant au nombre des orateurs, pour autant que je sache, nous n'en avons plus qu'un. Or, le député en question participe aux travaux du comité et pourrait ne pas pouvoir se présenter à temps. Dans ce cas, il tiendrait évidemment à prendre la parole à une étape ultérieure du débat.

M. le vice-président: Je donne la parole au député de Thunder Bay—Atikokan à propos du même rappel au Règlement.

M. Angus: Monsieur le Président, je tiens simplement à confirmer qu'il y a eu bel et bien consultations et que nous acceptons cette démarche. J'ignore si nous avons bien le nombre d'orateurs supplémentaires, mais nous savons certes gré au gouvernement d'autoriser la poursuite du débat. Nous avons hâte d'en voir la fin.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire présente sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre connaît la teneur de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Le député de Sault Ste. Marie (M. Butland) invoque le Règlement.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je pense que certains des commentaires et des critiques que j'ai formulés au cours de mon exposé

étaient injustifiés. Les députés ministériels ont accepté de nous laisser parler, quitte à se taire eux-mêmes. Je prie donc la Chambre de m'excuser.

M. James: Voici qui règle ce problème.

M. le vice-président: Reprise du débat. Je donne la parole au député d'Essex—Windsor (M. Langdon).

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, pendant la dernière législature, j'ai reçu la visite de groupes de travailleurs d'une vieille usine de notre ville, celle de Champion Spark Plug. Ce qu'ils avaient à me dire était très pénible à entendre. Au creux de la récession du début des années 1980, ils pouvaient avoir recours au Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs, mais, en 1983, ils l'ont perdu. Par conséquent, lors de la vague suivante de mises à pied chez Champion Spark Plug, beaucoup de travailleurs âgés qui se trouvaient dans la même situation que leurs confrères mis à pied deux ans, voire un an et demi auparavant, n'étaient pas admissibles aux prestations que ces derniers avaient déjà commencé à toucher.

• (1740)

Je me suis alors rendu compte de deux choses, monsieur le Président. D'abord, qu'il fallait à tout prix remplacer le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs âgés par un programme à l'intention de tous les travailleurs pouvant être touchés par des mises à pied généralisées. Ensuite, qu'il fallait absolument que le nouveau programme soit plus souple que l'ancien.

Je me suis donc réjoui quand, en 1986, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé dans son budget qu'on allait établir un programme à l'intention des travailleurs âgés. Ce n'était pas trop tôt. Ce programme pourrait, nous en étions sûrs, régler les problèmes de travailleurs comme ceux de Champion Spark Plug et d'autres secteurs de l'industrie automobile de ma circonscription et des autres circonscriptions de la région de Windsor.

C'est avec un sentiment croissant de colère et d'impatience que j'ai attendu la présentation de ce projet de loi. Maintes et maintes fois, notre critique d'alors en matière d'emploi et moi-même avons demandé au gouvernement quand il présenterait la mesure législative qui traduirait la promesse qu'il avait faite, le ferme engagement qu'il avait pris.